

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR BEAUCE-NORD

Le 4 juin 2018, à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance régulière du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents messieurs les Conseillers Xavier Bouhy, Gino Vachon et Jérôme Bélanger ainsi que madame les Conseillères Louise Sénécal et Nancy Lessard formant quorum sous la Présidence de monsieur Jonathan V. Bolduc, Maire.

Madame Dany Plante est absente

La secrétaire de l'assemblée est madame Kathleen Veilleux.

Monsieur le Maire dit une réflexion.

L'ordre du jour est lu et monsieur le maire en demande l'adoption.

2018-06-159

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-06-160

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 MAI 2018

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le procès-verbal de la séance régulière soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-06-161

AUTORISATION DE TENIR UN RASSEMBLEMENT D'AUTOS ANTIQUES

ATTENDU la demande des Restos Chez Danny et Hôtel Historique Route 66 de tenir un rassemblement d'autos antiques le 1 juillet 2018;

ATTENDU que le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue du rassemblement d'autos antiques qui

aura lieu le 1^{er} juillet 2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que l'événement soit tenu entre 9h et 16h, le jour de l'événement;

Que la programmation inscrite sur la demande, adressée à la municipalité soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la programmation, qu'elle soit communiquée à la municipalité au moins 7 jours avant l'événement;

Que les voitures exposées soient stationnées, sauf exception, sur le stationnement municipal et sur un seul côté de la voie publique;

Que la rue Commerciale entre la route 108 et la rue Notre-Dame ait en tout temps une voie d'accès pour laisser passer la circulation locale et les services d'urgences;

Qu'un au moins un signaleur soit assigné pendant toute la durée de l'événement pour que les visiteurs ne bloquent pas la circulation;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect par le promoteur et ses représentants;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement 59-2005, règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE

2018-06-162

AUTORISATION DE TENIR UN BIKE SHOW

ATTENDU la demande des Restos Chez Danny et Hôtel Historique Route 66 de tenir un Bike show les 7-8 juillet 2018;

ATTENDU que le promoteur doit respecter la quiétude et l'environnement de ses voisins qui habitent à proximité;

ATTENDU QUE le promoteur s'engage à respecter la programmation inscrite sur sa demande;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser la tenue du Bike Show 7-8 juillet 2018 sur le territoire de la municipalité de Saint-Victor sous certaines conditions énumérées ci-après :

Que l'événement soit tenu entre 9h et 16h, le jour de l'événement;

Que la programmation tel que décrit par le promoteur soit respectée et advenant une modification ou un ajout à la

programmation, qu'elle soit communiquée à la municipalité au moins 7 jours avant l'événement;

Que les kiosques et exposants soient installés en sauf exception sur le stationnement municipal et sur un seul côté de la voie publique;

Que la rue Commerciale entre la route 108 et la rue Notre-Dame ait en tout temps une voie d'accès pour laisser passer la circulation locale et les services d'urgences;

Qu'un au moins un signaleur soit assigné pendant toute la durée de l'événement pour que les visiteurs ne bloquent pas la circulation;

Que le promoteur avise les citoyens de la rue Commerciale de l'événement;

Que toutes plaintes reçues du voisinage soient traitées avec respect par le promoteur et ses représentants;

Que tout feu de joie soit muni d'un pare-étincelle;

Que le « body painting » soit dans un endroit isolé afin de ne pas être à la vue de tout les passant;

Que si les conditions énumérées plus haut ne sont pas respectées, le conseil municipal appliquera le règlement 59-2005, règlement sur les nuisances.

ADOPTÉE

2018-06-163

MANDAT : MI-CONSULTANT

ATTENDU QUE le service administratif de la municipalité de Saint-Victor veut se doter d'outils informatiques;

ATTENDU QUE la vision municipale est de devenir une municipalité sans papier;

ATTENDU QUE l'entreprise Mi-Consultant a été référée par plusieurs municipalités de la région;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater l'entreprise Mi-Consultant pour la somme de 6 400\$ plus les taxes. D'autoriser la directrice générale à signer le contrat.

ADOPTÉE

2018-06-164

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT
DE 454 300\$ QUI SERA RÉALISÉ LE 12 JUIN 2018**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Victor souhaite emprunter par billets pour un montant total de 454 300 \$ qui sera réalisé le 12 juin 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
98-2012	191 900 \$
98-2012	262 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 98-2012, la Municipalité de Saint-Victor souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par monsieur Jérôme Bélanger, et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 juin 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

2019.	24 100 \$	
2020.	24 900 \$	
2021.	25 600 \$	
2022.	26 400 \$	
2023.	27 300 \$	(à payer en 2023)
2023.	326 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 98-2012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

2018-06-165

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DE CONTRAT

Date d'ouverture :	4 juin 2018	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,1950 %
Montant :	454 300 \$	Date d'émission :	12 juin 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Victor a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juin 2018, au montant de 454 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE

24 100 \$	3,19500 %	2019
24 900 \$	3,19500 %	2020
25 600 \$	3,19500 %	2021
26 400 \$	3,19500 %	2022
353 300 \$	3,19500 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,19500 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 100 \$	2,25000 %	2019
24 900 \$	2,50000 %	2020
25 600 \$	2,70000 %	2021
26 400 \$	2,85000 %	2022
353 300 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,62600 Coût réel : 3,29386 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

24 100 \$	3,30000 %	2019
24 900 \$	3,30000 %	2020
25 600 \$	3,30000 %	2021
26 400 \$	3,30000 %	2022
353 300 \$	3,30000 %	2023

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,30000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur Gino Vachon et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DES SOMMETS DE LA BEAUCE pour son emprunt par billets en date du 12 juin 2018 au montant de 454 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 98-2012. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que le Maire et la directrice générale sont autorisés à signer les documents relatifs au renouvellement de l'emprunt.

ADOPTÉE

2018-06-166

NOMINATION DU DIRECTEUR SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Victor et de Saint-Alfred ont une entente relative à la sécurité publique et à la protection contre les incendies;

CONSIDÉRANT QUE l’affichage du poste à l’interne du directeur du service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la personne aura par le poste un statut de personnel-cadre, mais à temps partiel selon un contrat de travail et une description de tâches définis;

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu possède la formation académique requise selon le règlement sur la formation des pompiers du Québec sous la loi de la sécurité incendie du Québec;

Il est proposé par madame Louise Senécal,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil de procéder à la nomination de monsieur Steve Bureau comme nouveau directeur du service de sécurité incendie pour les municipalités de Saint-Victor et Saint-Alfred.

ADOPTÉE

2018-06-167

MANDAT : OUVERTURE SOUMISSION FOURNITURE DE SABLE D’HIVER POUR L’ANNÉE 2018-2019

ATTENDU l’appel d’offres sur invitation pour obtenir des soumissions sur la fourniture de sable pour l’hiver pour l’année 2018-2019;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu trois soumissions

ATTENDU QUE deux soumissions sur trois sont conformes;

ATTENDU la recommandation de la firme Techniconsultant;

Ont soumissionnés :

Excavation Pamphile Rodrigue : 43 228.09\$Tx incluses

A.L.O. Pomerleau : 46 449.90\$Tx incluses

Il est proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu à l’unanimité des membres du Conseil d’octroyer le contrat à Excavation Pamphile Rodrigue pour la somme de 43 228.08 taxes incluses pour les quantités de 4 000 tonnes de sable 0- ½ et de 500 tonne de sable 0- ¼.

ADOPTÉE

2018-06-168

MTMDET : RENOUELEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DÉGLACAGE (RANG DES FONDS ET ROUTE SAINT-JULES)

ATTENDU la lettre du ministère des transports relatif au renouvellement du contrat de déneigement et de déglçage du rang des Fonds et de la route Saint-Jules;

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de renouveler le contrat de déneigement et de déglçage (dossier 6606-18-4987) pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune pour un montant total de 38 400\$ par période.

ADOPTÉE

2018-06-169

OUVERTURE D'UN NOUVEAU POSTE : COORDONNATEUR EN URBANISME

ATTENDU le nombre de plus en plus élevé des besoins en urbanisme pour la municipalité

ATTENDU que le conseil souhaite offrir un service de proximité aux citoyens;

ATTENDU l'affichage du poste de coordonnateur en urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes sélectionnées ont eu l'opportunité de passer une entrevue;

ATTENDU QUE le candidat retenu possède la formation académique requise pour le poste affiché

Il est proposé par monsieur Gino Vachon,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de confier l'emploi de coordonnateur en urbanisme à monsieur Jérôme Gendreau selon les conditions décrites au contrat et mandate monsieur le maire et la directrice générale à signer le contrat.

ADOPTÉE

2018-06-170

MANDAT BENOIT PÉPIN : TERRASSEMENT DU SKATE PARK ET ASPHALTAGE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor s'est dotée d'un plan de développement multigénérationnel pour l'aménagement d'installations sportives et culturelles;

ATTENDU QUE le skate park a été construit en 2017 et que l'aménagement autour du terrain est à compléter;

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été déposée au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Robert-Cliche;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat à l'entreprise Benoit Pépin pour l'aménagement finale autour du skate park pour la somme de 17 000\$ plus taxes et conditionnel à l'obtention de l'aide financière.

ADOPTÉE

2018-06-171

MANDAT CHOUX GRAS : PLANTATION DE VÉGÉTAUX AU PARC MULTI GÉNÉRATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor s'est dotée d'un plan de développement multigénérationnel pour l'aménagement d'installations sportives et culturelles;

ATTENDU QUE le plan prévoit un aménagement paysagé avec des arbres et des arbustes;

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été déposée au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Robert-Cliche;

Proposé par Madame Louise Senécal,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le contrat pour la plantation d'arbres et d'arbustes pour le terrain multigénérationnel pour la somme de 9 433\$ taxes non incluses et conditionnelles à l'obtention de l'aide financière.

ADOPTÉE

2018-06-172

MANDAT : CENTRE ÉLECTRIQUE DE BEAUCE AJOUT DE LUMINAIRES À LA CAGE DES FRAPPEURS

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor s'est dotée d'un plan de développement multigénérationnel pour l'aménagement d'installations sportives et culturelles;

ATTENDU QUE la cage des frappeurs a été construite en 2017 et qu'elle est utilisée par plusieurs citoyens;

ATTENDU QU'UNE demande d'aide financière a été déposée au fonds de soutien aux projets structurants de la MRC Robert-Cliche;

Proposé par monsieur Jérôme Bélanger,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'octroyer le mandat à l'entreprise à centre électrique de Beauce pour la somme de 3290\$ et conditionnel à l'obtention de l'aide financière.

ADOPTÉE

2018-06-173

DÉROGATION MINEURE : 23, CHEMIN DE LA GRANDE CORNICHE

ATTENDU la demande déposée par M. Marc-Olivier Roy propriétaire du 23 de la Grande-Corniche au lac Fortin sur le lot 4 771 604;

ATTENDU qu'il désire rénover substantiellement la remise à bateau selon les plans de constructions déposés afin d'accroître la hauteur de celui-ci (de 8' à 21'), changer la forme du toit et son revêtement, changer le revêtement des murs et changer les poutres de la fondation et leurs supports;

ATTENDU que le projet prévoit aussi le déplacement de la remise d'environ 2 pieds latéralement sans empiètement dans le lac ni reconstruction du quai de soutènement de la rive ce qui peut être autorisé sans avoir recours au processus de dérogation mineure;

ATTENDU que le demandeur envisage de déplacer la conduite de drainage du sol près de la ligne latérale afin de protéger sa construction ce qui ne requiert pas une dérogation mineure;

ATTENDU que les nouvelles remises à bateau doivent être désormais de type ouvert avec ou sans toit et par conséquent, le présent dossier devrait viser la conservation de la construction existante sans en accroître considérablement le caractère dérogatoire;

EN CONSÉQUENCE il est :

Proposé par monsieur Xavier Bouhy,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil selon les recommandations du CCU, de refuser la demande de dérogation mineure de Monsieur Marc-Olivier Roy, telle que formulée et selon les informations préliminaires contenues à son dossier.

Cependant, les membres du Conseil sont unanimes à proposer les amendements suivants pourvu que le demandeur les accepte, à savoir :

Le déplacement de la remise latéralement sans empiètement vers le lac tout en maintenant de manière intégrale l'ouvrage de protection en bois s'y trouvant, le demandeur étant informé que la fondation au-dessus de la rive entraînera une diminution de la largeur utile en façade au lac;

La canalisation près de la ligne latérale devra respecter la réglementation municipale en pareille matière;

La remise à bateau ne devra pas avoir de fenestration de la section du bâtiment vers le lac ni du côté du mur latéral droit correspondant au lot voisin no 4 771 864;

En aucun cas, les ouvrages de protection riveraine ne devront pas être altérés ou modifiés sans un certificat d'autorisation à cet effet (murs de soutènement en bois ou autres);

Toute fondation de la remise devra être en bois comme celle existante pouvant être supporté par des pieux vissés ou l'équivalent (aucun béton);

Les membres du Conseil refusent une remise à bateau de plus d'un étage, mais accepte le rehaussement de la remise actuelle avec un toit plat ou à deux versants d'au plus 12 pieds (3.66m) de hauteur mesurés en façade du sol fini du terrain et non au lac.

ADOPTÉE

2018-06-174

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS DES TRAVAUX PUBLICS : LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 3 ET 4

ATTENDU QU'UNE convention collective lie les deux parties jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE les parties désirent modifier la convention collective, et ce, pour répondre à des besoins d'opérations en respect avec la pratique actuelle;

Proposé par monsieur Gino Vachon,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les lettres d'ententes numéro 3 et 4 selon l'entente entre les parties.

ADOPTÉE

2018-06-175

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières local (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC Robert-Cliche a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Victor choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

Pour ces motifs, sur la proposition de Monsieur Jérôme Bélanger,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Victor autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

2018-06-176

LES COMPTES

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les comptes suivants sont adoptés pour paiement :

Association Québécoise d'urbanisme	287,44 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Serrurier Rancourt	723,95 \$
Communauté Chrétienne de St-Victor	75,00 \$
Nancy Lagueux	270,00 \$
Hydro-Québec	4 063,19 \$
Solution Profil Financier	440,00 \$
Énergir	1 653,73 \$
Jonathan V. Bolduc (dellulaire mai)	67,78 \$
Groupe Environex	913,48 \$
Services Spécialisés L.F.	1 210,46 \$
Hydro-Québec	129,59 \$
SEAO	338,55 \$
Énergies Sonic Inc.	1 242,31 \$
Telus Mobilité	127,53 \$
Solution Profil Financier	550,00 \$
Hydro-Québec	4 136,83 \$
Téléphone Saint-Victor	687,71 \$
Solution Profil Financier	500,50 \$
Catherine Roy	226,61 \$
Hydro-Québec	86,47 \$
Mathieu Rodrigue	185,00 \$
Visa Desjardins	198,67 \$

Hydro-Québec	2 675,81 \$
Solution Profil Financier	176,00 \$
Pitney works	229,95 \$
Solution Profil Financier	396,00 \$
Planiftime	344,93 \$
Claudia Duquet	71,96 \$
Boivin et Gauvin	914,92 \$
Cordonnerie Bureau Enr.	86,22 \$
Énergies Sonic Inc.	6 853,26 \$
DEBB	200,32 \$
Gaétan Jacques Électrique	762,36 \$
Magasin Coop	470,24 \$
Ville Saint-Georges	414,95 \$
Centre Électrique de Beauce	451,81 \$
Garage Marc Bureau	747,28 \$
Garage Alain Bolduc	4,39 \$
Les Remorques du Nord	3 918,30 \$
Toromont Cat	794,17 \$
MEDDS Colis	30,35 \$
Centre de l'aspirateur TLR	59,68 \$
Formules d'affaires CCL	227,65 \$
Centre du Camion (Amiante) inc.	4 424,71 \$
Leb-Eau-Sol Environnement	222,13 \$
Usinage Xpress de Beauce	155,70 \$
Equipements Plannord	49,89 \$
Construction Benoit Pépin	496,69 \$
Nortrax	337,07 \$
Méti-réno	4 045,69 \$
Imprimerie Lessard	34,50 \$
Cimota	16 671,38 \$
Durand Marquage	5 268,17 \$
JDM Impression	222,59 \$
Régie Intermunicipal incendie Tring-Jonction	307,14 \$
Hercule Fortin	102,81 \$
Armand Lapointe Équipement	37,94 \$
Garage Bizier	635,86 \$
Ferme Donald Vachon	1 782,11 \$
Ville de Beauceville	2 339,76 \$
Excavation Pamphile Rodrigue (0-3/4)	34 395,24 \$
Aréo-Feu	21 196,75 \$
Fonds de l'information sur le territoire	16,00 \$
Signalisation Lévis	1 404,13 \$
Pro-Net	97,72 \$
Eddynet	1 235,98 \$
Denis Desbiens	267,93 \$
Réfrigération J.P. (Beauce)	603,62 \$
Traction	129,77 \$
Linde	157,17 \$
Mini-Pelle Gilles Beaudoin	436,91 \$
Laforest Nova Aqua	2 242,01 \$
Solution GA	350,66 \$
Extincteurs de Beauce	238,44 \$
Gingras Électrique	212,25 \$

TOTAL

138 334,07 \$

ADOPTÉE

2018-06-177

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par madame Nancy Lessard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance est levée.

ADOPTÉE

Jonathan V. Bolduc
Maire

Kathleen Veilleux
Directrice générale